

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/05/2025 - 8494 - 2017 B 00363 - 825 134 570 - A.S.G HOLDING

12 MAI 2025

Exercice ouvert le

01/07/2021

et clos le

30/06/2022

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SASU

ASG HOLDING

SIRET

8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9

Mél: gfc@gmx.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

9 RUE DE LA POMPE BP 78533
95800 CERGY

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B

ACTIVITÉ

Activités exercées

SERVICES ADMINISTRATIFS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

33 180

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-12/13 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

N°

H

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date: 11/04/25

Lieu: CERGY

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire: G. M. M. M. M.

Signature :

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING										Néant ☐ *									
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE LA POMPE BP 78533										95800 CERGY									
SIRET		8	2	5	1	3	4	5	7	0	0	0	0	1	9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2											
														Exercice N clos le							
														30 06 2022							
														Brut		Amortissements, provisions		Net			
														1		2		3			
Capital souscrit non appelé														TOTAL (I)		AA					
Frais d'établissement *														AB		AC					
Frais de développement *														CX		CQ					
Concessions, brevets et droits similaires														AF		AG					
Fonds commercial (1)														AH		AI					
Autres immobilisations incorporelles														AJ		AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles														AL		AM					
Terrains														AN		AO					
Constructions														AP		AQ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels														AR		AS					
Autres immobilisations corporelles														AT		AU					
Immobilisations en cours														AV		AW					
Avances et acomptes														AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence														CS		CT					
Autres participations														CU		2 050 CV		73		1 977	
Créances rattachées à des participations														BB		BC					
Autres titres immobilisés														BD		BE					
Prêts														BF		100 000 BG				100 000	
Autres immobilisations financières *														BH		BI					
TOTAL (II)														BJ		102 050 BK		73		101 977	
Matières premières, approvisionnements														BL		BM					
En cours de production de biens														BN		BO					
En cours de production de services														BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis														BR		BS					
Marchandises														BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes														BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3) *														BX		BY					
Autres créances (3)														BZ		174 063 CA				174 063	
Capital souscrit et appelé, non versé														CB		CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)														CD		CE					
Disponibilités														CF		21 975 CG				21 975	
Charges constatées d'avances (3) *														CH		CI					
TOTAL (III)														CJ		196 038 CK				196 038	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)														CW							
Primes de remboursement des obligations (V)														CM							
Écarts de conversion actif * (VI)														CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)														CO		298 088 1A		73		298 016	
Renvois (1) dont droit au bail :														(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété * :														Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **ASG HOLDING**

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions, brevets et droits similaires		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
	Autres participations	1 977	677
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts	100 000	100 000
	Autres immobilisations financières		
	TOTAL (II)	101 977	100 677
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		
	En cours de production de biens		
	En cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Clients et comptes rattachés		51 691
	Autres créances	174 063	12 144
	Capital souscrit et appelé, non versé		
	Valeurs mobilières de placement		
Comptes de régularisation	Disponibilités	21 975	14 441
	Charges constatées d'avance		
	TOTAL (III)	196 038	78 276
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Écarts de conversion actif (VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		298 016	178 953

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000.)	DA		15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		98 233	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		28 203	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)			DL		141 937
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		68	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		76 265	
	Dettes fiscales et sociales	DY		79 746	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte de régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC		156 079
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE		298 016
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) dont - Écart de réévaluation libre	1D			
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		156 079	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **ASG HOLDING**

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	98 233	17 189
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	28 203	81 044
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	141 937	113 733
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers	68	68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 265	850
	Dettes fiscales et sociales	79 746	64 303
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	156 079	65 220
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	298 016	178 953
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	156 079	65 220
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations	
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	a une mise en	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		1	2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	KP	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
		Avances et acomptes	LK	LL	LM
		TOTAL III	LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	100 000	1U
	TOTAL IV		LO	100 750	LR
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	100 750	ØH
				ØJ	1 300
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
		1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK
		Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN
		Matériel de transport	IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA
		Avances et acomptes	NC	ND	NE
		TOTAL III	IY	NG	NH
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7
	Autres participations		IØ	ØX	ØY
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	100 000
	TOTAL IV		I3	NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL
				ØM	102 050

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SASU ASG HOLDING						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	0	0	6	2	0	2	2
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾				Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations		Augmentation du montant des amortissements		Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
					Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾		Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
	①		②		③		④		⑤
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice	des augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM		EN	
Fonds commercial		RE	RF	RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG		PH	
TOTAL I		RK	RM	RN		RO	
Terrains		PI	PJ	PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT		PU	
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF		QG	
	Matériel de transport	QH	QI	QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS		QT	
TOTAL II		QU	QV	QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ		ØR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc. aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *				
NATURE DES PROVISIONS		Montant l'exercice	au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS de l'exercice	Reprises	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD	TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS	TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B	4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV	TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A		6B	6C		6D	
	- corporelles	6E		6F	6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4		Ø5	
	- titres de participations	9U	73	9V	9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z		7A	
	TOTAL III		7B	73	TY	TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	73	UB	UC		UD
		- d'exploitation	UE	UF				
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH					
- exceptionnelles		UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	100 000 UR	100 000 US			
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation prêtés ou remis en garantie*) UO () Z1	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques	VB	39 063	39 063			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	135 000	135 000			
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTAUX		VT	274 063 VU	274 063 VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG					
à 1 an maximum à l'origine		VH					
à plus d'1 an à l'origine							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	76 265	76 265			
Personnel et comptes rattachés		8C	6 960	6 960			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 927	5 927			
Impôts sur les bénéfices		8E	14 464	14 464			
État et autres collectivités publiques		VW	52 000	52 000			
Taxe sur la valeur ajoutée							
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	395	395			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	68	68			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	156 079 VZ	156 079			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	135 000				
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		Exercice N clos le		
						3 0 0 6 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 28 203		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			VD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7 4 977	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
			{ - imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme		WN			
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art.39-1-3°** et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
				TOTAL I		WR	33 180	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *					WT			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU		
				{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
				{ - imposées au taux de 0 %		WH		
	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 19 %		WP		
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW		
				{ - imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI				
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ Bénéfice (I moins II)		XI	33 180		
			{ Déficit (II moins I)				XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	33 180	XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

EBP Informatique 2023


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG BOLDING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	17 189	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	81 044		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
TOTAL I		ØF	98 233	(N.B. le total I doit être égal au total II)		TOTAL II ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	720	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	6 360	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	128 054	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	23 892	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	159 026	
	- CFE et CVAE				YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			9Z	450	
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD				YX	450	
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *				ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : ASG HOLDING			
		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	720	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	6 360	530
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	128 054	279 927
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes	23 892	19 669
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	159 026	300 126
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		327
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	450	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	450	327
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise				ASG HOLDING		Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiq <u>u</u> és en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12.80%	0%	11	
10							
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

2059A

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

13

FT

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ASG HOLDING						Formulaire déposé au titre de l'IR EU		Néant ☐
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME									
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré	antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées cours l'exercice	Imposition répartie								
	au de	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
		Sur 10 ans							
		sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)							
TOTAL 1									
Plus-values réalisées cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré	antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	au des	N-1							
		Sur 3 ans au titre de	N-2						
			N-1						
			N-2						
			N-3						
			N-4						
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-5						
			N-6						
			N-7						
		N-8							
	N-9								
TOTAL 2									
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)									
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre					Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer		
TOTAL									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *		
❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶				
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
❶		❷	❸	❹		
Moins-values nettes N						
N – 1						
N – 2						
N – 3						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N – 4						
N – 5						
N – 6						
N – 7						
N – 8						
N – 9						
N – 10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
❶		❷		❸	❹	❺
Moins-values nettes N						
N – 1						
N – 2						
N – 3						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N – 4						
N – 5						
N – 6						
N – 7						
N – 8						
N – 9						
N – 10						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme								
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3							
Prélèvements opérés								
- donnant lieu à complément d'IS	4							
- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)								
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①		②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU ASG HOLDING		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/07/2021	et clos le	30/06/2022
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	260 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	260 000	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	154 826	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	154 836	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	105 175	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	105 175	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA. Vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	260 000	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 58 de l'annexe III au CGR)

N° de dépôt

1 (1)
1Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 6 2 0 2 2	N° SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING		
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

1

Neant ☐

Exercice clos le	3 0 0 6 2 0 2 2	N° SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING		
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30/06/2022
--

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant		
le capital social au début	100	150 €
de l'exercice		
2- Parts sociales émises		
pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées		
Pendant l'exercice		
4- Parts sociales composant le		
Capital social en fin d'exercice	100	150 €



SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à 9 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée, au capital variable de 15 000 €, dont le siège social est sis 9, rue de la Pompe - CERGY-PONTOISE (95892), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du val d'Oise sous le numéro 825 134 570, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 825 134 570 00019, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Mr GRELLIER David, actionnaire, propriétaire de 100 actions ;

L'assemblée est présidée par Monsieur GRELLIER David représentant la SASU ASG HOLDING.
Le Président constate que les actionnaires présents représentent ensemble l'intégralité des actions, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.
Rémunération de la présidence.
Quitus à donner à la présidence.
Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par le président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, et qui font ressortir un bénéfice de 28 203 € pour un total de bilan de 231 807 € et un chiffre d'affaire de 260 011 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la rémunération versée au président durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.

Les actionnaires donnent quitus au président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit un bénéfice comptable de 28 203 € au poste « report à nouveau ».

Ils décident la continuation de la société

Cette résolution est adoptée par les actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les actionnaires et par le président

Mr GRELLIER DAVID

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
GRELLIER	David	

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2022, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont être présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 260 011 €, et par un bénéfice net comptable de 28 203 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice net comptable de 28 203 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Le président.

